

CSA de l'administration centrale du ministère de la Justice 23 octobre 2024

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la secrétaire générale, Mesdames, Messieurs

Aujourd'hui est un jour un peu particulier puisque c'est le premier CSA s'ouvrant sur la mandature de M. Barnier. Quand bien même certaines questions ne sont pas du ressort de cette instance, elles méritent d'être posées tant elle sont significatives de l'état d'esprit de nos collègues. En effet, au vu des annonces politiques, nombre de nos collègues s'interroge sur le devenir des réformes et des avancées (historiques ?) qui en ont découlées. Les calendriers seront-ils tenus ? Les primes annoncées seront-elles conformes aux montants proposés ? Les recrutements annoncés seront-ils tenus ? Quid des revalorisations salariales ?

Par ailleurs, certains corps interministériels semblent être oubliés dans les dernières annonces concernant les corps communs. Ces différents corps (ingénieurs, assistantes sociales, psychologues,...) bénéficieront-ils de mesures indemnitaires et forfaitaires telles que celles annoncées pour les personnels administratifs et technique du ministère ?

Que dire des plus oubliés, nos collègues contractuels pour qui l'indemnitaire n'existe pas ! Y-a-t-il des mesures prévues pour eux ?

FO Justice reste et restera attentif aux réformes en cours des DABEC quand bien même l'administration se veut rassurante sur leur bon déroulement. Nous attendons aussi que soit présenté un texte sur leur transformation/repositionnement en département de la performance financière, des achats et de la conformité afin de clarifier leur organisation tant sur le plan matériel qu'humain.

La création d'une sous-direction à la DACG est le corolaire de la forte augmentation des technologies informatiques et de leur juste encadrement. FO Justice y est donc favorable. Il n'est en outre pas exclu que cette sous-direction soit amenée dans l'avenir à s'agrandir.

La rationalisation des moyens des secrétariats de la DACS va dans le bon sens puisqu'elle permet, à effectif constant, d'aller vers une optimisation du fonctionnement du service et d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutefois, si FO Justice n'y est pas opposé,

nous resterons attentifs au respect des horaires de permanence ainsi qu'à leur fréquence et que les urgences ne doivent pas arriver les vendredis. Par ailleurs, dans le cadre d'un travail en horaires décalés, FO Justice souhaite que les accords entre agents soient privilégiés et que ce ne soit qu'à défaut d'accord qu'ils soient imposés par la hiérarchie. Enfin, il est aussi nécessaire de réfléchir à un régime de compensation en cas de débordement.

Que dire de la création du bureau de l'ANTENJ, présentée ce jour, puisqu'elle est déjà réalisée ?

S'agissant des travaux de l'accueil du M3, FO Justice remercie l'administration pour le plan fourni, il donne de façon claire le schéma de cheminement des personnes accédant au site avec une séparation marquée des flux personnels et visiteurs. Toutefois, afin de faciliter l'accès lorsque le nombre de visiteurs est important, FO Justice souhaiterait que l'administration réfléchisse à la possibilité de faciliter l'accès des personnes venant à titre individuel pour diverses raisons afin de leur éviter une attente qui pourrait être longue. De même, afin de réguler au mieux les flux importants, la mise en place d'une file d'attente balisée par des rubans pourrait être intéressante.

Il a été porté à la connaissance FO Justice que la planification des congés de fin d'année relevait, dans certains services, du parcours du combattant. Les règles du 50/50 semblent inconnues dans lesdits services où l'on demande, insidieusement, la présence de tous les agents lors des congés de fin d'année. Les congés sont un droit et ne peuvent être refusés que pour un motif de nécessité de service. Un autre problème est récurrent : comme il n'y a aucun délai pour que soient validés les congés déposés dans « harmonie » certains valideurs ne le font que très tardivement. De ce fait des agents sont dans l'expectative et ne peuvent donc pas s'organiser pour leur voyage. L'absence de réponse de l'administration dans le délai de deux mois vaut-elle acceptation ? Afin de palier ce genre de difficulté, FO Justice demande que des règles soient établies.